



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Xavier Ganiot / Simon Bischof

2016-CE-32

Fonds cantonal pour lutter contre la désindustrialisation de Fribourg

I. Question

« Les nuages s'amoncellent dans le ciel économique fribourgeois : les entrepreneurs font de plus en plus grise mine ». Tel est le constat de la 6^e enquête conjoncturelle réalisée à l'automne 2015 par la Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg (CCIF), dont les résultats viennent d'être publiés dans le dernier numéro de son magazine « *Echo* ».

Par cette étude, le constat est fait que de nombreuses entreprises fribourgeoises n'investissent plus dans leur appareil de production. Or, lorsqu'une entreprise arrête de renouveler ses infrastructures, c'est souvent qu'elle songe à délocaliser des ateliers ou des lignes de montage. La preuve en a été fournie par Tetra Pak, à Romont, qui n'a jamais réalisé l'investissement de 15 millions de francs annoncé au printemps 2011. Ce qui laisse supposer que le départ vers d'autres lieux, à défaut d'être fermement planifié, était déjà envisagé par la direction (cf. *La Liberté* du 15.12.2015, page 10).

Le tissu industriel fribourgeois s'effrite et l'actualité le démontre régulièrement ; les cas de Pavatex et d'Elanco (deux cas parmi de nombreux autres) en étant d'excellents exemples récents.

L'enquête de la CCIF a été menée en octobre 2015 auprès de 942 de ses membres ; 20 % d'entre eux ont répondu, ce qui représente un total de 16'000 postes de travail, soit 14 % des emplois privés dans le canton. L'échantillon est donc un bon indicateur des tendances dans l'économie fribourgeoise. L'analyse révèle que les investissements subissent une érosion, et ce pour la troisième fois consécutive. Quatre entreprises sur dix sont clairement sur la retenue et n'envisagent pas de dépenses dans ce domaine pour l'an prochain.

A cela s'ajoute une marche des affaires qui n'est de loin pas optimale. A la fin du mois de juin 2015, les exportations du canton avaient régressé de 13,6 % alors que la chute était même de 20 % dans la branche des machines, appareils et électronique. A la fin septembre, le recul s'est encore aggravé de 8,1 % au total et de 21,7 % dans le secteur des machines, appareils et électronique. L'étude de la CCIF se poursuit dans le pessimisme en soulignant que la part des entrepreneurs satisfaits reste stable, mais ceux qui voient une bonne marche des affaires diminuent en un an de 35 à 31 % et ceux qui jugent qu'elles sont médiocres passent à 12 %. Il y a trois ans, cette proportion était de 6 % !

Les inquiétudes soulignées par l'analyse précitée ne font que confirmer l'étiollement progressif de l'économie fribourgeoise et en particulier de l'économie industrielle de production. Nombre d'entreprises délocalisent tout ou partie de leurs activités, d'autres ferment. Les places de travail

sont menacées, le savoir-faire s'amenuise, les perspectives en termes d'apprentissage s'assombrissent, l'avenir de notre canton est en jeu.

En réaction, l'attente d'une réponse politique est nécessaire et attendue. Pourtant, l'action du Gouvernement est pour l'heure insatisfaisante. Amené à commenter l'analyse de la CCIF, le Directeur de l'EE se borne à affirmer que le tableau n'est pas totalement sombre, que trois entreprises (seulement) ont investi dans le canton, et que des outils existent mais qu'il faut les améliorer (cf. même article que déjà cité). Une accélération de la réforme de la fiscalité des entreprises est mentionnée, mais sans précision aucune. Enfin, le message se conclut par un constat d'impuissance, lié au contexte économique global délicat, avec la cherté du franc et les incertitudes qu'engendre l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse.

Cette absence de réaction tranche avec la détermination en œuvre dans d'autres cantons romands. Ainsi, le 4 décembre dernier, la majorité des députés genevois ont donné leur aval à la mise en place d'un fonds d'aide cantonal de 10 millions de francs destiné à soutenir les entreprises touchées par le franc fort. Le projet de loi a été élaboré par le Conseil d'Etat sur demande des syndicats, confrontés à de multiples conflits dans les entreprises depuis le début de l'année. Le but ? Maintenir l'emploi menacé en allouant des subventions, prêts ou cautionnements aux entreprises qui en ont réellement besoin.

Le 30 juin dernier, un fonds de soutien à l'industrie vaudoise a été accepté à la quasi-unanimité par le Grand Conseil du canton. 17,5 millions de francs ont été débloqués et vont bénéficier essentiellement à des petites et moyennes entreprises de quatre à une centaine d'employés, mais des sociétés plus grandes pourront aussi y faire appel pour autant qu'elles soient actives dans l'industrie manufacturière (machines, microtechnique, horlogerie, pharma, etc.) et que leur outil de production soit dans le canton. Les aides se déclineront en trois formes : cautionnement de crédits bancaires, prêts directs et aides à fonds perdus. Ce soutien sera ciblé sur des projets précis tels qu'investissements dans l'outil de production, projets d'innovation, développement de marchés et des ressources humaines.

Au mois de juin 2015, l'Etat du Valais s'est engagé en faveur de la place industrielle valaisanne en répondant favorablement à deux demandes des délégué-e-s des syndicats du canton faites en avril : celles d'intervenir auprès de la Banque nationale suisse sur le franc fort et de mettre sur pied des « Assises de l'industrie du Valais ».

On le voit, il est possible et urgent de donner une réponse aux difficultés qui menacent notre économie cantonale.

Dans cet esprit, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat fribourgeois :

1. Quelle analyse le Conseil d'Etat fait-il des initiatives prises dans d'autres cantons romands (citées ci-dessus) ?
2. Le Conseil d'Etat compte-t-il mettre en place un fonds de soutien à l'industrie fribourgeoise ? Dans le cas contraire, à quelles autres solutions le Conseil d'Etat réfléchit-il ?
3. Les partenaires sociaux étant partie intégrante d'une telle éventuelle réflexion, quels sont les contacts d'ores et déjà pris par le Conseil d'Etat avec eux en la matière ?

3 février 2016

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat poursuit la concrétisation de sa politique de développement économique axée sur l'innovation, qui vise la création et l'implantation de nouvelles entreprises à haute valeur ajoutée dans le canton, ainsi que le développement de celles qui y sont déjà établies.

A ce titre, la création du quartier d'innovation de blueFACTORY permettra de soutenir l'implémentation d'un certain nombre de projets qui vont soutenir la capacité d'innovation du canton dans les prochaines années.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat surveille en permanence l'évolution de la situation de l'économie et des entreprises dans le canton. Il anticipe que l'économie cantonale devra s'adapter à d'importantes évolutions structurelles au cours des prochaines années. Des investissements conséquents sont notamment nécessaires pour en améliorer la capacité de production et sa compétitivité.

1. *Quelle analyse le Conseil d'Etat fait-il des initiatives prises dans d'autres cantons romands (citées ci-dessus) ?*

Le Conseil d'Etat observe et analyse avec intérêt les actions entreprises dans les autres cantons. Il fait toutefois remarquer que chaque tissu économique cantonal est différent et que chaque gouvernement doit faire sa propre analyse en fonction de la situation de son canton. Dans ce sens, le Conseil d'Etat ne se prononce pas sur les décisions prises par les autorités d'autres cantons.

2. *Le Conseil d'Etat compte-t-il mettre en place un fonds de soutien à l'industrie fribourgeoise ? Dans le cas contraire, à quelles autres solutions le Conseil d'Etat réfléchit-il ?*

Le Conseil d'Etat a conduit des réflexions approfondies et régulières sur la situation économique du canton de Fribourg et sur les possibilités d'action de l'Etat. L'économie fribourgeoise doit notamment faire face aux évolutions toujours plus fortes et rapides de l'économie mondiale (notamment la globalisation des chaînes de valeur, la croissance dans les pays émergents, le basculement du centre de gravité de l'économie mondiale vers l'Asie, le développement de la société numérique, les contraintes environnementales, l'émergence de l'économie collaborative, le vieillissement et les mouvements de population) et aux coûts de production élevés en Suisse, qui ont conduit à un certain nombre de délocalisations d'activités économiques au cours des dernières années. Le maintien de la position concurrentielle du canton appelle d'importants repositionnements des entreprises, entre autres par le biais de l'innovation. Dans ce contexte, l'automatisation poussée des processus constitue notamment une opportunité de développement, de maintien, voire de retour d'activités économiques en Suisse.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a pour ambition de mener une politique coordonnée en faveur de la compétitivité de l'économie fribourgeoise. A cette fin, plutôt que d'opter pour un plan de relance conjoncturel à court terme, le Conseil d'Etat préfère développer une politique produisant des effets à moyen et long termes.

La politique économique du canton repose sur trois piliers principaux : la politique territoriale, la politique fiscale et la politique de promotion économique. Dans les deux premiers domaines, des chantiers importants sont en cours : d'une part, la révision du Plan directeur cantonal (PDCant), prescrite par la législation fédérale en matière d'aménagement du territoire et destinée à assurer à l'avenir une gestion efficace des zones d'activité, d'autre part, le volet cantonal de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (Projet fiscal 17). Par ailleurs, plusieurs politiques publiques

contribuent à assurer de bonnes conditions cadre pour l'économie cantonale. Ainsi, les écoles professionnelles et les hautes écoles jouent un rôle important dans la formation de la main-d'œuvre spécialisée indispensable aux entreprises et dans la contribution à l'effort d'innovation (transfert technologique).

Les mesures de promotion économique constituent un dispositif complémentaire aux politiques territoriale et fiscale. Dans ce domaine également, deux projets sont en cours :

- > Le projet Innovation PME (projet de révision de la Loi sur la promotion économique [LPEc ; RSF 900.1]), dont la consultation court jusqu'au 30 septembre 2017 ;
- > Le projet Politique foncière active, destiné à contribuer à la mise à disposition de terrains industriels répondant aux besoins des entreprises, dont le Conseil d'Etat ouvrira prochainement la consultation.

Le projet Innovation PME vise à compléter les instruments de promotion économique, qui misent largement sur l'innovation, en adaptant les soutiens financiers directs aux entreprises sur trois plans :

- > *Soutien à l'innovation* : le projet prévoit que l'Etat renforce et cible davantage les aides à fonds perdus destinées à encourager le développement, dans les entreprises industrielles et en particulier dans les PME, de nouveaux produits (en soutenant les sociétés qui investissent dans un contenu technologique de pointe ou dans le développement de nouveaux produits innovants), de nouveaux processus (en incitant les entreprises à investir dans l'évolution de leurs processus de production et/ou organisationnels, notamment sous l'angle de l'efficacité énergétique ou de la transition vers l'industrie numérique) et de nouveaux marchés (en soutenant les études de marché ou les démarches commerciales dans les marchés lointains ou à risque, notamment dans les économies émergentes) ;
- > *Soutien aux entreprises en création* : il est proposé de pérenniser et de refinancer les prêts d'amorçage et le capital-risque à l'intention des start-up, des instruments qui font partie intégrante de ceux des promotions économiques de la plupart des cantons concurrents, ainsi que de repositionner les prêts d'amorçage et de les lier davantage au processus d'accompagnement des start-up ;
- > *Soutien à l'investissement dans les entreprises industrielles* : le projet prévoit la création d'un instrument de cautionnement cantonal pour les sociétés disposant de projets d'investissements industriels innovants, mais manquant de fonds propres pour les réaliser, en raison des crises de 2009 et de 2011 et des difficultés liées au franc fort, ainsi que des politiques restrictives de prêts des banques.

Enfin, en sus de ces mesures-clé, le projet comprend un volet destiné à améliorer les relations Etat-économie, notamment en matière de simplification des procédures administratives.

Le projet Innovation PME répond précisément aux préoccupations énoncées par les députés Ganiotz et Bischof. Le nouvel instrument de cautionnement vise précisément à soutenir les investissements dans le secteur industriel.

3. *Les partenaires sociaux étant partie intégrante d'une telle éventuelle réflexion, quels sont les contacts d'ores et déjà pris par le Conseil d'Etat avec eux en la matière ?*

Les partenaires sociaux ont pu émettre leurs considérations dans le cadre de la consultation relative au projet Innovation PME.

26 septembre 2017